

LE 11 OCTOBRE A EU LIEU LA RÉOUVERTURE DES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

AUX VILLES DE FRANCE

CACHEMIRE DES INDES. Châles français. ÉCHARPES CRÊPES DE CHINE. Soieries. Mérinos. Mousseline-Laine. BONNETERIE. MERCERIE. Ganterie. Tapissierie. CORBEILLES DE MARIAGE.

TOUTES LES MARCHANDISES MISES EN VENTE SERONT FRAICHES ET NOUVELLES, GARANTIES DE BONNE QUALITÉ, ET MARQUÉES EN CHIFFRES CONNUS.

ECOLE PRÉPARATOIRE SPÉCIALE DE DESSIN POUR LES ÉLÈVES QUI SE DESTINENT A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, A L'ÉCOLE MILITAIRE DE SAINT-CYR OU A LA MARINE.

S'adresser pour les renseignements: à M. C. J. TRAVIÈS, directeur-fondateur, rue Monsieur-le-Prince, n. 2, tous les jours, de neuf heures à onze heures, ou par lettre [affranchie].

MAGASINS D'HABILLEMENTS D'HOMMES. RUE RAMBUTEAU, 54, et rue Saint-Martin, 82. Grand choix de Robes de chambre en tartan. Paletots d'hiver, à 14 fr. -- PRIX FIXE INVARIABLE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS.

LES CLOCHES. POÈME ED. GOURDON ET LE COMTE DE MÉLANO. FABLES ED. EDOUARD GOURDON. Auteur de l'HISTOIRE DES ÉGLISES DE PARIS, de LAURA, de PARIS LA NUIT.

APPARTEMENT A LOUER, RUE VIVIENNE, 53. (Maison des Concerts Musard, près le boulevard.) PRIX: 2,500 FR. -- S'ADRESSER AU 3^e.

AU ROI DE PRUSSE, 11, pl. Bourse. Économie réelle de 25 0/0. VÊTEMENTS D'HOMMES. Ce vaste établissement n'est sans contredit le premier dans cette partie.

ENVELOPPES TOILES INDESTRUCTIBLES. Ces enveloppes doublées en toile fine, sur papier glacé, sont employées par les ministères, les ambassades, les maisons de banque, de commission, etc.

8^e Année. ALMANACH PROPHÉTIQUE pour 1848. FABRIQUE ET MAGASIN CHEZ M. CASPIN, village Orsel, 11, à Montmartre, près Paris.

AVIS. A VENDRE 500 volumes du Charivari de 1833 à 1847. Chaque volume, cartonné par semestre, contient 180 lithographies, etc.

Maladies secrètes. GUÉRISON PROMPTE, RADICALE ET PEU COUTEUSE par le traitement du Docteur C^h ALBERT. Rue Montorgueil, 21. Consultations gratuites.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de Me CABIT, huissier à Paris, rue du Pont-Louis-Philippe, 8.

Sociétés commerciales. D'un procès-verbal de délibération, en date à Paris du 28 septembre dernier, enregistré le 1^{er} octobre courant.

Gabinet de M. A. RADIGUET, avocat, rue St-Fiacre, 5. Par acte sous seing privé du 30 septembre 1847, enregistré.

Gabinet de M. A. RADIGUET, avocat, rue St-Fiacre, 5. Par acte sous seing privé du 1^{er} octobre 1847, enregistré.

Enregistré à Paris, Octobre 1847, F. Reçu un franc dix centimes.

Social, pour autres causes, resteront à la charge de la société que les aura définitivement contractés. A RADIGUET. (8409) Le soussigné, M. BÉRAUD (François-Gabriel-André), comme ayant été gérant de la société dont va être parlé;

Et M. Alexandre-Joseph LÉLIER, Tous deux marchands limonadiers, demeurant à Paris, boulevard Saint-Martin, 5 bis; Ont formé entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de café-mercantile, exploité à Paris, boulevard Saint-Martin, 5 bis, pour six années, qui ont commencé le 1^{er} octobre 1847 et expireront à pareil jour en 1853.

Et M. Alexandre-Joseph LÉLIER, Tous deux marchands limonadiers, demeurant à Paris, boulevard Saint-Martin, 5 bis; Ont formé entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de café-mercantile, exploité à Paris, boulevard Saint-Martin, 5 bis, pour six années, qui ont commencé le 1^{er} octobre 1847 et expireront à pareil jour en 1853.

D'un acte sous seing privé, en date à Paris du 7 octobre 1847, portant mention de la signature et en fût provisoirement l'ouverture audit jour.

Enregistré à Paris le 8 octobre 1847, folio 29, verso, case 1^{re}; reça 1 fr. 10 c. dixième compris, signé de Lesaigne. F. BÉRAUD, GRAPEZ. (8406)

Et M. Alexandre-Joseph LÉLIER, Tous deux marchands limonadiers, demeurant à Paris, boulevard Saint-Martin, 5 bis; Ont formé entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de café-mercantile, exploité à Paris, boulevard Saint-Martin, 5 bis, pour six années, qui ont commencé le 1^{er} octobre 1847 et expireront à pareil jour en 1853.

D'un acte sous seing privé, en date à Paris du 7 octobre 1847, portant mention de la signature et en fût provisoirement l'ouverture audit jour.

Enregistré à Paris le 8 octobre 1847, folio 29, verso, case 1^{re}; reça 1 fr. 10 c. dixième compris, signé de Lesaigne. F. BÉRAUD, GRAPEZ. (8406)

Enregistré à Paris, Octobre 1847, F. Reçu un franc dix centimes.

NOTA. Estiers-porteurs d'effets ou endorsements de ces lettres n'étant pas connus, sont priés de remettre au greffe leurs adresses, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes. VÉRIFICATIONS ET AFFIRMATIONS. Du sieur GEORGE (Julien-Léonard), couvreur, rue Vivien, 3, le 9 octobre à 4 heures 1/2 (N^o 7547 du gr.); Du sieur PARIS (Jacques), ent de maçonnage, rue de St-Victor, 13, le 19 octobre à 9 heures (N^o 7548 du gr.); Du sieur MAUGER (Élie), nourrisseur, à Baugoules, le 10 octobre à 12 heures (N^o 7549 du gr.); Du sieur SABATIER (Archange), md de charbons, à Montmartre, le 18 octobre à 12 heures (N^o 7573 du gr.); Du sieur BOUVEZÉ (Pierre-Charles-De-Popincourt), le 19 octobre à 1 heure 1/2 (N^o 7534 du gr.);

NOTA. Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour la vérification et affirmation de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics. CONCORDATS. Du sieur GREGOIRE (Augustin-Louis-Théodore-Philippe), loueur de livres, rue Saint-Martin, 257, le 19 octobre à 9 heures (N^o 7556 du gr.); Du sieur CHARRIER, nég., rue de Labryrie, 22, le 21 octobre à 10 heures 1/2 (N^o 6955 du gr.); Du sieur CHERRIER aîné et C^e, compagnie générale française et étrangère pour l'éclairage au gaz, rue Richer, 14, le 21 octobre à 10 heures 1/2 (N^o 7065 du gr.);

PRODUCTION DE TITRES. Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer. MM. les créanciers: Du sieur BAILLOT (Antoine), maître maçon et md de chauxures, rue du Plâtre-Saint-Antoine, 11, entre les mains de M. Gromont, rue Montholon, 12, syndic de la faillite (N^o 7653 du gr.); Du sieur BACHMANN (Martin), tailleur et maître d'hôtel garni, rue Mazarine, 42, entre les mains de M. Morard, rue Montmartre, 175, syndic de la faillite (N^o 7439 du gr.);

REDDITION DE COMPTES. MM. les créanciers composant l'union de la faillite du sieur HENRY Jean-Baptiste, teinturier, à Saint-Denis, sont invités à se rendre, le 18 octobre à 9 heures, au palais du Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 de la loi du 28 mai 1838, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiteur, le clerc et l'arrêté; leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli (N^o 1942 du gr.);